

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 26 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Acquisition de parcelles dans la Rue Las Planchas.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux d'aménagement de la Rue Las Planchas avec la création d'une raquette de retournement. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir des parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dans le cadre du projet d'aménagement d'une raquette de retournement située rue de las planchas, décide que les frais d'actes notariés et de géomètres seront pris en charge par la commune. Ceci exposé, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous actes relatif à l'acquisition des biens ci-dessus désignés.

Ouverture des plis de la Rue Las Planchas.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement de la rue Las Planchas.

L'entreprise retenue est l'entreprise VIABILISER.COM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les décisions de la Commission et charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de ces travaux.

Consultation de maîtrise d'œuvre pour les projets de la chaufferie bois.

Monsieur le Maire expose au Conseil l'étude de faisabilité bois confiée au service ESP87 du SEHV et présentée le 27 novembre 2017 par le bureau d'études KAIROS

Considérant que l'étude de faisabilité a démontré que deux réseaux de chaleur avec chaufferies bois étaient envisageables sous réserves de l'obtention de subventions :

- La première chaufferie se situerait à proximité du gymnase et alimenterait le gymnase, l'EHPAD et les futurs vestiaires de football.
- La seconde se situerait sur une parcelle appartenant à l'ODHAC sur le site de Puypichot et alimenterait la résidence de Puypichot, l'école maternelle, le restaurant scolaire, l'école élémentaire, la garderie et la mairie.

Je vous propose au vu des résultats de cette étude de poursuivre ces projets en confiant la maîtrise d'œuvre à un bureau d'étude spécialisé par l'élaboration de la conception technique et architecturale des projets de chaufferie bois.

Des bureaux d'études seront mis en concurrence pour cette étape au moyen d'un marché en procédure adaptée qui établit les conditions techniques et financières de sa réalisation.